

# Vers une foresterie durable au Québec

## **Mise en situation :**

J'ai obtenu un baccalauréat en sciences forestières en 1973 et je travaille depuis ce temps dans différents domaines de la foresterie. J'ai travaillé dans les domaines suivants de la foresterie : enseignement, recherche, sylviculture, gestion forestière, aménagement forestier, aménagement intégré des ressources, politique forestière, évaluation forestière, foresterie internationale, foresterie autochtone et analyse économique en foresterie.

J'ai eu une très grande diversité d'emploi : j'ai travaillé pour le secteur privé quelques années. J'ai travaillé pour le gouvernement du Québec dans deux ministères différents pendant neuf ans. J'ai travaillé pour le gouvernement fédéral dans deux ministères différents pendant huit ans. Au cours de ma carrière professionnelle, j'ai eu une douzaine d'employeurs différents dont l'Université Laval en recherche et une commission scolaire pour l'enseignement.

Mes responsabilités actuelles au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada comme coordonnateur du développement durable à la région du Québec m'ont permis de réfléchir sur notre forêt ici au Québec pour lui permettre de voguer vers une foresterie durable. Voici donc le fruit de ma réflexion que je vous livre pour ma petite fille Clara. Je veux lui permettre de voir une foresterie plus durable que celle que j'ai vu tout au long de ma carrière et de mes multiples visites en forêt.

## **Introduction :**

En guise d'introduction, je vous rappelle une citation tirée de la Loi de la confédération iroquoise «Chaque fois que nous délibérons, nous devons garder à l'esprit l'incidence qu'auront nos décisions sur les sept générations à venir.»

Pour vous aider à élaborer vos recommandations au gouvernement du Québec, je vous invite d'abord à faire un rêve. Peu importe votre âge, projetez vous dans 20 ans et dites vous, comment j'aimerais que soit la forêt du Québec à ce moment là et qu'elle en serait son utilisation. Cela s'est le premier pas «Vers une forêt durable».

Alors c'est ce que j'ai fait pour préparer ce document, je suis dit c'est quoi pour moi une forêt durable dans 20 ans, puis qu'est qu'il faut faire d'ici 20 ans en commençant par demain pour que cela se réalise. Tout un beau défi. Je vous cite une phrase que les étudiants de la faculté de foresterie et de géomatique vous ont dit le 11 mai dernier «Vaut mieux une belle utopie dans la tête plutôt qu'un gâchis dans la face». Cette phrase représente bien le défi que nous avons à relever et les chemins que nous devons prendre pour y parvenir.

## **Rêver forêt durable :**

Nous sommes en 2025 et j'ai décidé de faire une tournée écologique de nos principaux peuplements forestiers du Québec. Ma tournée sera de quatre semaines et je prépare tout mon

attirail pour partir dans mon auto électrique et faire le tour du Québec. Je part de Québec vers l'est et je m'arrête d'abord sur la Côte de Beaupré pour voir les nouveaux peuplements de saules le long du fleuve. Je visiterai ensuite les forêts anciennes sous conservation dans le secteur de Cap Tourmente. Dans le secteur des Caps, je visiterai des peuplements de démonstration près de Saint-Tite des Caps. Je serai plusieurs jours dans Charlevoix pour admirer cette réserve mondiale de la biosphère qui a su mettre en valeur son potentiel touristique en harmonisant campagne et forêt, tout un défi.

Sur la Côte-Nord, je visite les territoires de pleine propriété autochtone. Leur niveau de vie est semblable à celui des autres résidents autour parce qu'ils ont su tirer profit des ressources naturelles comme l'hydro-électricité et la forêt tout en respectant leur mère terre. La route se rend jusqu'à Blanc Sablon et de là, je monte au Labrador jusqu'à l'ancienne ville de Shefferville où il est possible de voir la forêt nordique vierge qui est maintenant protégée. La route traverse jusqu'à Whapmagoostui chez les cris. Ceux-ci ont développé le tourisme sauvage et il est possible de dormir sous la tente dans de vieux peuplements résineux près de la Baie d'Hudson.

Je descends au Lac-Saint-Jean, la région laboratoire en développement durable qui a su développer ses ressources naturelles tout en préservant des paysages magnifiques et ses écosystèmes exceptionnels. De là je saute vers l'Abitibi en passant par Chibougamau-Chapais. Un secteur dominé par les autochtones qui ont réussi à améliorer leur condition de vie dans le secteur minier et dans la réhabilitation des anciennes mines qui sont maintenant toutes reboisées.

L'Abitibi-Témiscamingue est devenu une région vraiment forestière. Le pillage est terminé et une foresterie durable permet maintenant un développement forestier sans rupture de stock appréhendée ni liquidation des forêts du nord. Même un certain Richard Desjardins est content du travail des industriels. Je pourrais continuer mais je vais m'arrêter là.

### **Favoriser la démocratie participative en forêt :**

La démocratie participative consiste à s'assurer que les populations locales puissent participer aux décisions qui les concernent. Au niveau de la forêt cette forme de démocratie doit d'abord s'exercer au niveau de la gestion forestière. Le gouvernement du Québec doit prévoir des mécanismes qui permettent une participation active des municipalités, des municipalités régionales de comté et des différents utilisateurs de la forêt, incluant les autochtones, à la définition de différentes formes de gestion en forêt publique. En effet une gestion uniforme a tendance à tuer l'imagination et à faire ressortir les frustrations.

L'état du Québec doit jouer un rôle de sauvegarde du bien public et d'obtention des informations de base sur l'état de la forêt. Il doit aussi continuer à jouer son rôle de protection et intensifier son rôle de conservation de la forêt publique. Une fois que ces rôles sont joués, il doit se faire le promoteur de différentes formes de gestion forestière en utilisant les idées des intervenants du milieu. Ceci aurait l'avantage d'avoir des formes de gestion plus imaginatives et qui répondraient mieux aux particularités régionales.

Plus proche des populations, la forêt privée a beaucoup plus de visibilité. De ce fait le gouvernement a aussi une responsabilité face à la dilapidation des boisés en forêt privée dans le

sud du Québec pour la production porcine. À ce niveau l'état québécois a un rôle de sauvegarde de l'intérêt public. Le paysage est d'intérêt public, l'harmonie entre l'agriculture et la foresterie est d'intérêt public. C'est à l'état de légiférer dans ce domaine. De plus l'état doit augmenter ses incitatifs financiers pour permettre l'aménagement intensif en forêt privée.

### **Intégrer les droits des autochtones dans la gestion forestière :**

Dans les dernières années plusieurs décisions de la cour suprême du Canada ont reconnues des droits au niveau des ressources naturelles pour les communautés autochtones. Actuellement le gouvernement du Québec vient de signer une entente sur la foresterie avec les communautés criées dans le cadre de la paix des braves. Cette entente prévoit que l'établissement des unités d'aménagement doit respecter le contour des territoires familiaux. De plus cette entente prévoit une série de mesures qui vont dans le sens des derniers jugements de la Cour suprême.

J'invite donc la commission à prendre connaissance de cette entente sur la foresterie Québec-Cri et d'inviter le gouvernement du Québec à étendre ce type d'entente à l'ensemble des communautés autochtones. Plusieurs communautés algonquines, atikamekw, et innues ont demandées au gouvernement du Québec d'appliquer l'esprit de cette entente avec eux et ont reçu une fin de non recevoir de la part du gouvernement du Québec. Je trouve cette attitude inacceptable de la part d'un gouvernement responsable.

J'invite aussi la commission à aller chercher les mémoires qui ont été déposés par les organisations autochtones lors des consultations sur la loi sur les forêts. Vous y retrouverez l'ensemble des revendications autochtones sur la forêt. Le gouvernement du Québec n'a presque rien retenu de ces demandes sauf pour l'entente avec les cris.

### **Faire le choix des générations futures dans une politique forestière d'avant-garde :**

Une politique forestière d'avant-garde doit être orientée vers l'avenir. Dans mon cas, je me dit quelle forêt vais-je laisser à ma petite-fille? Comment les jeunes de nos écoles voient-ils la forêt de demain? Je vous demande qu'allez vous faire des suggestions des étudiants et étudiantes de la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval?

Je vous rappelle la définition de développement durable de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundland) en 1987. Le développement durable signifie :

*« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».*

J'invite donc la Commission a discriminé le choix de vos recommandations au gouvernement du Québec en pensant aux générations futures et à cette définition du développement durable. Dans ma vie de tous les jours au niveau professionnel et dans ma vie privée, j'opte pour Clara ma petite fille et : je jardine écologique, j'ai une petite auto à consommation d'essence économique, je fais du compost avec les déchets verts, je voyage en autobus au bureau, je suis pour la

protection des forêts vierges nordiques, je suis pour la coupe avec protection de la régénération sur de petites superficies, je... je... Vous aurez le défi de dire nous ... nous...

### **Développer la forêt par et pour les gens :**

Je fais référence ici à la question du développement régional. Un mouvement important s'est créé pour que la forêt soit développée par et pour les gens en région. Je parle de mouvement comme : Solidarité rurale, la gestion des lots intramunicipaux, les fermes forestières, les projets de forêt habitée, etc.

Le secteur de l'industrie forestière est celui qui amène le plus de richesse et d'emplois dans le domaine forestier. Il faut intensifier la diversification de ce secteur industriel tout en permettant aux gens des régions de profiter au maximum des richesses générées par l'industrie.

J'invite la Commission à être sensible aux suggestions que vous recevrez de ce mouvement social en pleine effervescence.

### **Établir une affectation des terres équitable :**

L'affectation des terres du domaine public est la clef de voûte pour un développement durable de la ressource forestière. Cet exercice qui se fait après l'adoption de chacune des politiques forestières au Québec est souvent fait dans l'indifférence générale et avec un minimum de consultation.

J'attire votre attention sur cet exercice qui définit ce qui pourra être fait à tel et tel endroit dans les différentes régions du Québec. Souvent le ministère des ressources naturelles s'occupe de cette opération en essayant le plus possible de ne pas laisser les autres intervenants gouvernementaux ou autres se mêler de cela. Les années 80 ont vu des guerres épiques entre les MRC et le MRNQ. Ce dernier l'a toujours emporté. C'est une chasse-gardée pour le ministère des ressources naturelles.

Je vous invite à suggérer au gouvernement du Québec d'entreprendre une véritable redéfinition de l'affectation des terres qui laissera place à l'ensemble des intervenants des milieux touchés. Le gouvernement pourrait en profiter pour demander aux gens si nous allons protéger les forêts nordiques. Quelles autres forêts allons-nous protéger? Comment atteindre le chiffre de 8% ou 10% des forêts protégées? Voulons-nous autant d'importance pour la matière ligneuse? Comment intégrer les droits autochtones dans l'affectation des terres?

Pour établir une affectation des terres équitables, je ne fais pas du tout confiance au ministère des ressources naturelles (j'y ai travaillé quatre ans et je connais très bien son fonctionnement). Je suggère une équipe indépendante et autonome du genre de votre commission pour préparer un projet d'affectation qui devra être adopté par le gouvernement du Québec.

## **Travailler à la gestion intégrée des ressources de la forêt :**

En 1991, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remettait un important rapport sur la Stratégie de protection des forêts. Ce rapport met l'accent sur la polyvalence de la forêt qui exige une gestion intégrée des ressources.

Dix ans plus tard, lors de la dernière révision du régime forestier, un grand nombre d'intervenants est venu parler de cette gestion intégrée des ressources de la forêt. Tout dernièrement, le ministère des ressources naturelles du Québec vient d'intégrer la Société Faune et parc, dans un effort semble-t-il de mieux gérer les ressources forestières et fauniques.

Je crois qu'il faudrait un bon changement de culture au ministère des ressources naturelles pour la culture matière ligneuse ne prenne pas toute la place. Bien que la transformation de la matière ligneuse occupe une place importante dans l'économie du Québec, il faut prévoir un contre poids gouvernemental pour que les autres ressources fauniques, halieutiques, touristiques, ect. soient prises en compte.

## **Prôner une sylviculture respectueuse des écosystèmes :**

Les coupes forestières doivent se faire davantage sur de petites superficies et être de plus en plus respectueuses des écosystèmes variés que nous retrouvons au Québec. La recherche en sylviculture doit être augmentée pour vraiment passer de l'aménagement extensif à intensif.

Les intervenants en région désirent qu'il y ait des incitatifs financiers pour promouvoir une intensification de la sylviculture en forêt habitée. Il est temps d'arrêter les débats stériles sur la rentabilité des investissements en sylviculture et de passer à l'action. Si Robert Bourassa avait attendu les rapports des économistes dans les années 1970 avant de se lancer dans les grands ouvrages hydro-électriques, nous serions au thermique comme en Ontario.

## **Penser une politique forestière qui valorise la ressource tout en respectant l'environnement :**

Nous avons encore au Québec une politique forestière qui met en priorité la récolte de la matière ligneuse par des industriels forestiers pour faire rouler une industrie qui fournit des emplois. L'état joue un rôle de modérateur entre les besoins des autres utilisateurs de la forêt et l'industrie forestière.

Il est temps de changer ce cercle vicieux qui mécontente tout le monde. Les industriels trouvent que la foresterie est trop normée. Les autochtones disent que les industriels et le gouvernement ne respectent pas leurs droits sur le territoire. Les propriétaires de pourvoirie disent que les industriels pillent la forêt. Les gens des régions disent que les bénéficiaires de la forêt s'en vont ailleurs, ect.

Voici quelques exemples d'éléments que devraient contenir une nouvelle politique forestière qui devraient définir de grands objectifs qui s'appliqueraient à la fois à la forêt publique et à la forêt

privée et quelques objectifs plus spécifiques pour chacun de ces deux modes de tenure des terres :

- Axer la gestion sur des résultats par objectifs
- Distinguer les fonctions de récolte de la ressource et de transformation de la ressource
- Favoriser le bien public dans le choix des stratégies d'intervention
- Favoriser la valeur ajoutée de la ressource forestière
- Valoriser la ressource tout en respectant l'environnement
- Toutes autres suggestions qui vous parviendront

### **Assurer une fonction de contrôleur moderne de la foresterie par une nouvelle fonction du vérificateur général :**

Au niveau du gouvernement fédéral, il existe un Commissaire à l'environnement et au développement durable qui relève du vérificateur général du Canada. Ce Commissaire a été créé par une loi de 1995 sur le vérificateur général pour s'assurer que chacun des ministères fédéraux répondent devant le vérificateur général sur le travail qui est fait en développement durable. Je suggère qu'un tel mécanisme soit créé au Québec par loi pour surveiller l'état des forêts et s'assure que la gestion forestière et de l'ensemble des ressources naturelles sont faites dans le sens du développement durable.

Le gouvernement du Québec pourrait créer un commissaire aux ressources naturelles et au développement durable qui dépendrait du vérificateur général du Québec. Ce Commissaire aurait comme mandat de vérifier si les différents ministères et agences du Québec travaille au développement des ressources naturelles dans le sens du développement durable. Le vérificateur général aurait à déposer au parlement à chaque année un état du travail des ministères et agences dans le sens du développement durable des ressources naturelles.

### **Améliorer les conditions de travail en forêt :**

Plusieurs personnes sont sûrement venues vous parler des mauvaises conditions de travail en forêt. Il est important de promouvoir des techniques de travail et des formes de rémunération qui favorisent la santé et la sécurité des travailleurs. Dans les années 1970, la syndicalisation du travail en forêt avait permis une amélioration des conditions de travail.

Depuis la politique forestière de 1987, cette syndicalisation est battue en brèche et les conditions de travail se sont détériorées à nouveau. Il est temps que le gouvernement du Québec prenne ses responsabilités et qu'il décrète des accréditations sectorielles comme dans le secteur de la construction. Il est déjà intervenu dans le secteur forestier dans les années 1970 dans ce sens, alors suggérez lui de refaire la même chose aujourd'hui.

### **Promouvoir une coopération internationale plus équitable en foresterie :**

Quand on pense à l'international, le plus souvent on pense en compétiteur ou en exportation. Il faut essayer de dépasser ce réflexe primaire et se préoccuper de développement international. Il est essentiel de bien saisir les enjeux du développement international et la place occupée par le Québec. Plusieurs professionnels du domaine forestier ont travaillé ou travaillent encore en

développement international. Il serait important que le ministère des ressources naturelles se dote d'une division internationale pour permettre des échanges avec les autres pays dans le domaine forestier. Le mandat de cette division devrait être axé sur la promotion d'une coopération internationale plus équitable en foresterie.

### **Conclusion :**

Je vous rappelle une phrase d'une militante de mon quartier pour nous inviter à trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté. Elle disait : « Rêvons logique ». Je vous invite donc à rêver forêt durable.

Quand je m'arrête sur le bord d'un lac, je vois un beau paysage agro-forestier, je traverse une vieille forêt de pins blancs, je me dit ma petite fille Clara pourra-t-elle en faire autant? Pensez à cela lorsque vous ferez vos recommandations.

Les autochtones sont maintenant incontournables dans la gestion forestière. Quand j'ai travaillé à la préparation du plan de gestion de Senneterre en 1975, je n'ai pas vu une seule fois le mot autochtone dans tous les documents que je consultais, cependant je les ai vu en forêt sortir le bois de huit pieds que les bûcherons non autochtones ne voulaient pas sortir. Les quatre rencontres que vous aurez avec eux vous indiqueront comment en tenir compte. Je tiens à vous féliciter d'avoir pris la peine d'aller les entendre à Lac-Simon, Wemotaci, Betsiamites et Wendake.

Pour terminer je vous invite à privilégier dans vos recommandations une foresterie plus durable pour le Québec. Vos petits enfants vous en seront reconnaissants. N'ayez pas peur, comme les innus de pensez nikkam (avenir).

Fait par Nicol Tremblay, ingénieur forestier, le 31 mai 2004.

Québec (Québec)